TEAMSTERS CANADA

President
François Laporte
Président

Le 24 août 2018

L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée
Ministre des Affaires étrangères
Chambre des communes
Ottawa, ON K1A 0A6

Madame la Ministre,

Alors que s'amorce une nouvelle ronde de négociation visant l'ALENA, je tiens à vous féliciter, ainsi que votre équipe, de votre persévérance à défendre les intérêts et les valeurs du Canada au cours de la dernière année de négociation. Nous espérons que les prochaines discussions avec vos homologues seront fructueuses et mèneront à une annonce trilatérale d'un ALENA modernisé et avantageux pour les travailleurs.

Le syndicat des Teamsters a collaboré étroitement avec le Représentant des États-Unis pour le commerce lors des récents entretiens bilatéraux avec le Mexique sur diverses questions prioritaires comme la protection des droits des travailleurs, l'augmentation des salaires dans les chaînes d'approvisionnement et la protection des services de transport transfrontalier.

En ce qui concerne les services transfrontaliers et les bons emplois qui s'y rattachent, j'aimerais attirer votre attention sur la nécessité de protéger les travailleurs ferroviaires canadiens contre les entreprises qui souhaitent les remplacer par des travailleurs américains. Nous croyons que les services de transport ferroviaire devraient être ajoutés à la liste des mesures non conformes du Canada dans les annexes du chapitre sur les services de l'ALENA.

Nous rappelons, en guise d'exemple, comment les agissements de la compagnie Canadien Pacifique ont entraîné le déplacement ou la mise à pied de dizaines de travailleurs du rail canadiens à Winnipeg en 2015. La compagnie avait alors décidé de remplacer les travailleurs canadiens qui assuraient le service jusqu'à la frontière américaine, par des travailleurs américains basés passablement loin aux États-Unis. Ceux-ci partaient donc des É.-U. pour se rendre jusqu'à Winnipeg. Auparavant, les équipages canadiens s'arrêtaient juste au-delà de la frontière américaine, à Noyes, au Minnesota, où ils cédaient les trains aux équipages américains (et vice versa).

Dans ce litige, le CP exigeait des concessions majeures de la part des travailleurs canadiens. Nous avons refusé, soumis la question à l'arbitrage et ultimement, avons récupéré les emplois des travailleurs canadiens. Bien que le recours aux équipages américains ait cessé depuis, nous croyons qu'il est de la plus haute importance que le gouvernement fédéral protège les emplois canadiens.

Nous estimons que des centaines de nos membres au Canada pourraient perdre leur emploi ou subir une importante baisse de revenu si les compagnies de chemin de fer confient à des travailleurs américains l'exploitation de trains de marchandises de plus en plus loin en sol canadien. Cette pratique pose également un problème de sécurité ferroviaire, car les équipages américains ne sont pas soumis aux mêmes règles de sécurité, protections et lois. Par ailleurs, comme ils travaillent de plus longues heures, ils sont plus susceptibles d'être fatigués, avec les conséquences que l'on connaît.

Une situation similaire a commencé à poindre à la frontière sud des États-Unis. On y observe des entreprises américaines qui font appel à des travailleurs mexicains – moins bien rémunérés et non soumis aux mêmes règlementations – pour faire circuler des trains sur les voies américaines le long des frontières, et ce, en dépit des objections véhémentes de nos confrères Teamsters aux États-Unis.

Les syndicats représentant les travailleurs du rail en Amérique du Nord demandent unanimement que le principe de l'exclusivité de l'équipage dans le transport de marchandises soit enchâssé dans l'ALENA. Nos membres n'ont aucun intérêt à conduire leurs trains profondément dans le territoire représenté par une autre partie, au détriment de leurs confrères et consœurs de syndicats ayant la même vocation. À cet effet, je vous invite à lire la lettre ci-jointe des syndicats du rail des trois pays sur cette question délicate.

Comme vos négociateurs le savent, le Mexique a maintenu dans l'ALENA une réserve à l'égard de ses travailleurs (voir l'annexe jointe à la présente lettre) qui précise simplement que les membres des équipages sur son territoire doivent être des ressortissants mexicains. Nous espérons que vous allez déposer quelque chose de similaire en faveur des travailleurs canadiens. À la reprise des pourparlers trilatéraux, nos négociateurs doivent signifier leur intention d'ajouter les services ferroviaires à la liste des mesures non conformes du Canada.

Soyez assurée qu'il ne s'agit pas ici d'instaurer une nouvelle politique de transport. Il s'agit simplement de protéger notre système actuel de changement d'équipages pour le fret transfrontalier aux points d'interconnexion — un système qui existe depuis des années. Les trains de voyageurs ne sont pas visés par cette démarche.

Nous avons hâte de pouvoir appuyer un accord de libre-échange renégocié lorsque les trois parties auront accepté de nouvelles dispositions pour protéger les droits des travailleurs. D'ici là, nous demeurons à votre entière disposition si vous avez d'autres questions.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée,

FL/cm

p. j. Lettre trinationale des syndicats du rail
Annexe 1 de l'ALENA (Mexique)

À l'attention de Robert Lighthizer, ambassadeur et représentant des États-Unis pour le Commerce extérieur, de Chrystia Freeland, ministre des Affaires étrangères du Canada, et d'Ildefonso Guajardo, secrétaire à l'Économie du Mexique.

Objet : Lettre d'appui des syndicats du secteur du transport ferroviaire à la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain pour le bien-être des travailleurs.

Voilà 20 ans, les syndicats nord-américains du transport ferroviaire ont signé ensemble une lettre d'entente trilatérale, jointe et incorporée par renvoi à la présente, dans laquelle leurs membres affirmaient leur unité en vue d'obtenir un traitement juste et équitable pour l'exécution de leurs services. C'est dans ce même esprit de solidarité que nous faisons de nouveau front commun afin d'exprimer notre soutien à la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Nous représentons collectivement plus de 143 000 travailleurs du secteur du fret ferroviaire (ingénieurs de locomotive, chefs de train, préposés à l'entretien des voies et agents de train) depuis le Chiapas jusqu'au Nouveau-Brunswick. Ces travailleurs ont bénéficié de l'intégration économique de nos trois pays et du développement des chaînes d'approvisionnement continentales associées à l'ALÉNA. Nos employeurs, les transporteurs ferroviaires de marchandises, ont investi dans des technologies et des infrastructures qui ont contribué à générer davantage d'échanges commerciaux, de croissance économique et d'emplois intéressants pour toute une génération de travailleurs.

Alors que vous vous apprêtez à amorcer les derniers cycles de la renégociation de l'ALÉNA, nous vous encourageons vivement à entreprendre les réformes majeures qui permettront de conclure un accord final productif pour les travailleurs, à commencer par un solide chapitre sur le travail. Nous proclamons à cet égard notre solidarité avec tous les travailleurs nord-américains des différents secteurs (fabrication, agriculture et services). Le nouvel ALÉNA doit astreindre les parties à adopter et à maintenir en vigueur de rigoureuses lois du travail assorties de sanctions commerciales.

De plus, nous vous prions instamment de vous engager, dans le texte de l'ALÉNA 2.0 ou dans une entente parallèle entre les trois pays membres, à investir annuellement au moins 2 % du PIB dans la construction, la réparation et l'entretien des infrastructures de transport. En particulier, les ponts et les points d'interconnexion à proximité des deux frontières devraient être remis en état dans le cadre du renouvellement de l'ALÉNA.

Enfin, par souci de protéger nos membres, nous sommes unanimes à vous demander d'enchâsser le principe d'exclusivité dans le chapitre sur les services transfrontaliers. Les changements d'équipes des trains de marchandises s'effectuent à la frontière, aux points d'interconnexion. Nos membres n'ont pas intérêt à conduire leurs trains profondément dans le territoire d'une autre partie, au détriment de confrères et de consœurs de syndicats ayant la même vocation.

Nous saluons le travail que vous avez accompli jusqu'à présent en vue de renouveler l'ALÉNA. Nous espérons que vous conclurez une entente finale qui soutiendra l'essor des flux commerciaux du fret ferroviaire et qui accroîtra les revenus de nos membres et de tous les travailleurs nord américains.

Pour le Commerce Equitable,

Dennis Pierce	**Douglas Finnson**	**Victor Flores**
TRC President	TCRC President	STFRM President

Sector:	Transportation
Sub-Sector:	Land Transportation
Industry Classification:	CMAP 711101 Railway Transport Services (limited to railway crew)
Type of Reservation:	National Treatment (Article 1202)
Level of Government:	Federal
Measures:	*Ley Federal del Trabajo*, Capítulo I
Description:	Cross-Border Services Railway crew members must be Mexican nationals.
Phase-Out:	None